

POL100 - PRÉPARATION AUX ÉTUDES POLITIQUES APPLIQUÉES
1 crédit

Automne 2021

Lectures et capsules sur Moodle

Rencontre sur Teams les lundis

Chargé de cours : Charles-Antoine Millette, Ph.D.

Horaire : les lundis de 8h30 à 11h20

A3-108

Disponibilité : les mardis de 15h00 à 16h30, sur rendez-vous

À distance sur Teams

Courriel : Charles-Antoine.Millette@USherbrooke.ca

PLAN DE COURS

En cas de détérioration de la situation sanitaire, il est possible que les modalités des évaluations changent. Ces modifications seront clairement annoncées à l'ensemble du groupe.

CIBLE DE FORMATION

Se familiariser avec les spécificités propres au domaine des études politiques appliquées. Développer une variété de stratégies (de travail, de communication, d'apprentissage) favorisant l'insertion professionnelle dans le domaine des études politiques appliquées.

CONTENU DU COURS

Principaux enjeux du domaine des études politiques appliquées. Caractéristiques normatives, culturelles et sociales liées aux études politiques appliquées en contexte québécois.

CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES

L'étudiante ou l'étudiant qui réussit ce cours devrait connaître et être capable de mettre en œuvre des méthodes de travail intellectuel, notamment en ce qui concerne la lecture, la mémorisation, l'écoute en classe, la prise de notes de cours, l'étude, la production de travaux écrits et les travaux en équipes en études politiques appliquées et en relations internationales. L'étudiante ou l'étudiant devrait aussi être en mesure de produire une fiche de lecture et de réaliser une carte mentale.

Ce cours est un cours de préparation aux études politiques appliquées. Il s'adresse ainsi à toutes les étudiantes et tous les étudiants en études politiques appliquées, mais plus particulièrement à celles et ceux qui désirent s'initier aux méthodes de travail intellectuel.

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

Le cours comporte quatre types d'activités. Premièrement, la matière est transmise aux étudiantes et étudiants par le chargé de cours lors des cours magistraux. Durant la première partie de l'une des séances, nous accueillerons un conférencier qui présentera sa formation en études politiques appliquées et son parcours professionnel. Deuxièmement, les étudiantes et les étudiants devront produire une fiche de lecture. Troisièmement, les étudiantes et les étudiants devront collaborer au mur virtuel du groupe sur la plateforme [Padlet](#). Finalement, les connaissances et les compétences acquises lors des séances et au cours des lectures obligatoires seront évaluées grâce à la réalisation d'un quiz sur Moodle et la production d'une carte mentale.

LECTURE OBLIGATOIRES

Delporte, Christian et Terreur Graphique, *La Communication politique*, Le Lombard, 2017.

Le cours exige également la lecture des documents qui seront déposés en ligne sur Moodle par le chargé de cours.

MODES D'ÉVALUATION ET ÉCHÉANCE

Les cinq modes d'évaluation sont les suivants :

- | | |
|--|------|
| 1. Collaboration au mur virtuel du groupe sur Padlet : | 5 % |
| 2. Présence et participation à la présentation du conférencier : | 5 % |
| 3. Quiz sur Moodle : | 15 % |
| 4. Fiche de lecture : | 25 % |
| 5. Carte mentale (remise le 18 octobre) : | 50 % |

Les consignes pour chacune des évaluations énumérées ci-dessus seront présentées en classe lors du premier cours et seront également déposées sur Moodle, à l'adresse suivante : <http://www.usherbrooke.ca/moodle2-cours/>.

Aucun délai ne sera accordé pour la remise des travaux. En cas de retard non-justifié dans la remise d'un travail, ce dernier sera pénalisé de -5% par jour de retard (incluant les samedis et les dimanches). Des problèmes de santé, le décès d'un proche et des motifs parentaux sont les seules justifications acceptables pour le retard ou l'absence à un événement d'évaluation des apprentissages. Une attestation officielle sera exigée.

Cours et date	Matière vue en classe	Évaluation	Lectures obligatoires à la suite du cours
Cours #1 30 août 2021	Présentation du plan de cours Consignes pour les évaluations Carte mentale	-	Lacroix, Isabelle, « Qu'est-ce que la politique appliquée ? », dans Hugo Loiseau (dir.), <i>Vous avez dit appliquée ? La politique appliquée : pédagogies, méthodes, acteurs et contextes</i> , Groupéditions, Longueuil, 2013, 27-52.

Cours et date	Matière vue en classe	Évaluation	Lectures obligatoires à la suite du cours
Cours #2 13 septembre 2021	Étudier en politique appliquée Exercice sur les aptitudes et les habiletés d'apprentissage Discussion	Padlet (5 %)	Tremblay, Raymond-Robert et Yvan Perrier, <i>Savoir plus : Outils et méthodes de travail intellectuel</i> , 2 ^e édition, Éditions de la Chenelière, Montréal, 2006, 41-69.
Cours #3 20 septembre 2021	Conférence Méthodes de travail intellectuel	Présence et participation à la conférence (5 %)	Lambert-Chan, Marie, <i>Petit guide de survie des étudiants</i> , Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 2012, 45-65.
Cours #4 27 septembre 2021	Méthodes de travail intellectuel	-	Breux, Sandra, Min Reuchamps et Hugo Loiseau (dir.), <i>Carte mentale et science politique. Regards et perspectives critiques sur l'emploi d'un outil prometteur</i> , Coll. « Méthodes participatives appliquées », P.I.E. Peter Lang, Bruxelles, 2011, 25-51.
Cours #5 4 octobre 2021	Méthodes de travail intellectuel	Fiche de lecture (25 %)	-

DATES IMPORTANTES

Dates importantes	Contenu
15 septembre 2021 (les activités retirées ne seront pas facturées)	Date limite des choix ou des modifications d'activités pédagogiques
Retrait ou abandon d'un cours sur Genote	https://www.usherbrooke.ca/politique-appliquee/etudiants-actuels/genote/
15 novembre (les activités abandonnées sont facturées)	Date limite d'abandon des activités pédagogiques
Semaine de relâche	25 au 29 octobre 2021
Journée réservée aux activités étudiantes (campus principal seulement)	Jeudi 2 septembre (8h30 à 22h) Mardi 28 septembre (de 11h50 à 15h50) – Assemblée AGEFLESH Mercredi 17 novembre (de 11h50 à 15h50) - Assemblée AGEFLESH
Congés universitaires	Fête du Travail : 6 septembre 2021 Action de grâces : 11 octobre 2021
Période d'examens	Du 10 au 23 décembre 2021 (le plan de cours peut prévoir la poursuite des activités pendant cette période)
Date limite remise de note	11 janvier 2022

QUALITÉ DU FRANÇAIS

Pour les examens en classe, même s'il n'y a aucune pénalité pour la qualité du français, il faut cependant y faire attention afin de faciliter la compréhension et la clarté du propos. Pour les examens maison, les exposés oraux et les travaux, la pénalité s'applique jusqu'à -15 % de la note du travail.

RETARD ET ABSENCE À UN ÉVÉNEMENT D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Tout retard non justifié sera pénalisé de -5 % par jour de retard (incluant les samedis et dimanches) par évaluation. Des problèmes de santé, le décès d'un proche et des motifs parentaux sont les seules justifications acceptables pour le retard ou l'absence à un événement d'évaluation des apprentissages. Une attestation officielle sera exigée.

GUIDE DU TRAVAIL ÉCRIT

Les travaux devront respecter le [guide de présentation des travaux du département](#)

REMISE

Attention – remise des travaux : Les étudiantes et étudiants doivent remettre leurs travaux sur la page Moodle du cours, aux espaces prévus à cet effet.

PLAGIAT ET INTÉGRITÉ INTELLECTUELLE

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail sur l'intégrité académique de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du Règlement des études, plus particulièrement la section 9 portant sur les règles relatives à la discipline, que vous trouverez sur le site Internet du bureau du registraire : <https://www.usherbrooke.ca/registraire/droits-et-responsabilites/reglement-des-etudes/>.

Vous êtes également invités à visiter la page Internet portant sur l'Intégrité intellectuelle : <https://www.usherbrooke.ca/etudiants/soutien-a-la-reussite/integrite-intellectuelle/> et à participer au Quiz antiplagiat : <https://www.usherbrooke.ca/enseigner/passeurs-dintegrite/ressources/antiplagiat/#c286232>.

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire.

[Visionner la vidéo « Copier/coller/citer »](#)

BIBLIOGRAPHIE

Breux, Sandra, Min Reuchamps et Hugo Loiseau (dir.), *Carte mentale et science politique. Regards et perspectives critiques sur l'emploi d'un outil prometteur*, Coll. « Méthodes participatives appliquées », P.I.E. Peter Lang, Bruxelles, 2011.

Dionne, Bernard, *Pour réussir : Guide méthodologique pour les étudiants et la recherche*, 5^e édition, Chenelière éducation, Montréal, 2008.

Jimenez, Aude, *Les méthodes et les outils : Guide universitaire*, Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 2019.

Jimenez, Aude et Jamal-Eddine Tadaloui, *Guide méthodologique universitaire : Un programme en 12 semaines*, Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 2011.

Lambert-Chan, Marie, *Petit guide de survie des étudiants*, Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 2012.

Loiseau, Hugo (dir.), *Vous avez dit appliquée ? La politique appliquée : pédagogies, méthodes, acteurs et contextes*, Groupéditions, Longueuil, 2013.

St-Jean, Sylvain, *Études efficaces : Méthodologie du travail intellectuel*, 2^e édition, Éditions CEC, Anjou, 2006.

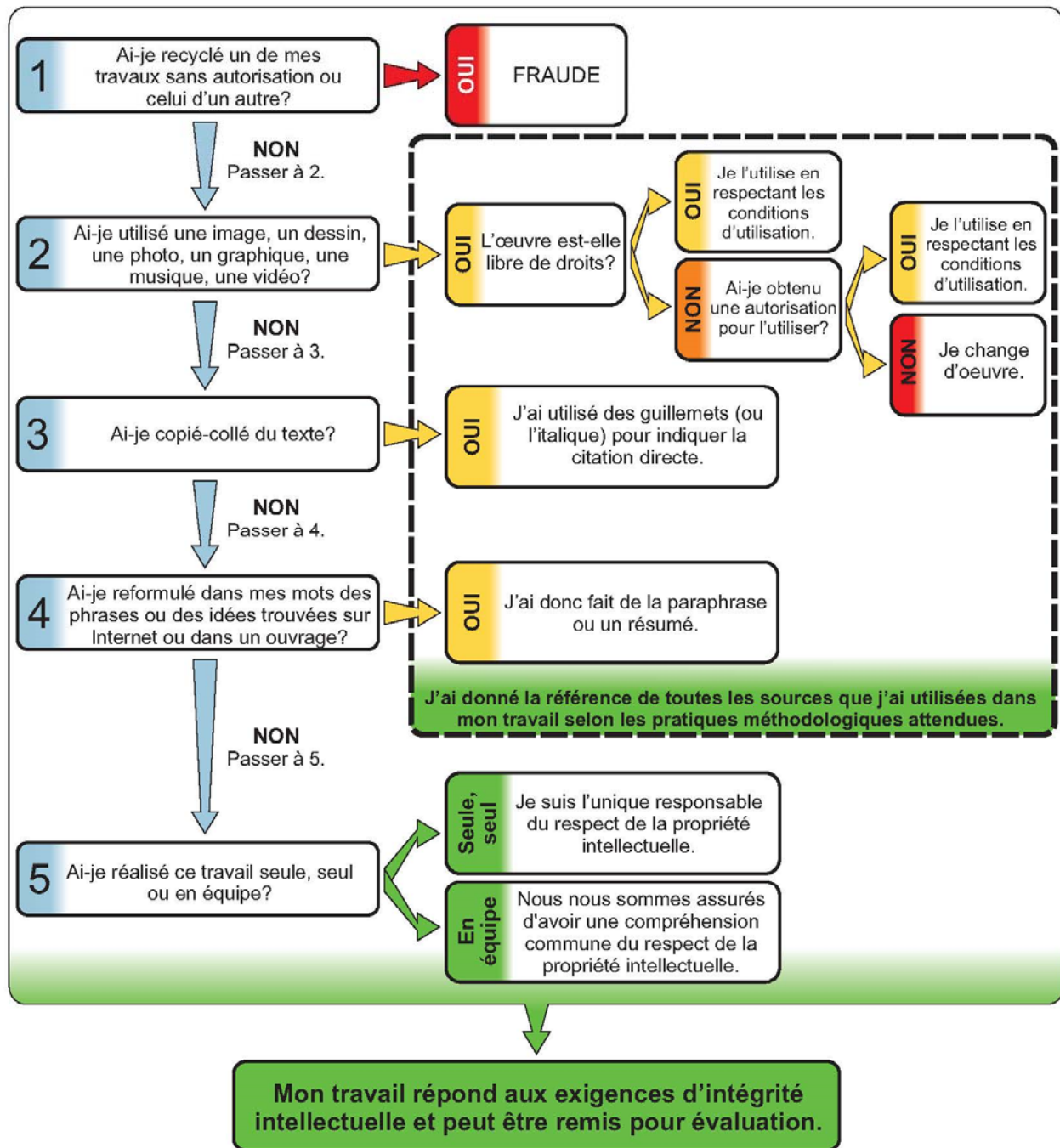
Tremblay, Raymond-Robert et Yvan Perrier, *Savoir plus : Outils et méthodes de travail intellectuel*, 2^e édition, Éditions de la Chenelière, Montréal, 2006.

Vaillancourt, Louis, Patrick Snyder et Audrey Baril, *La méthodologie apprivoisée. Guide d'introduction à la méthodologie du travail intellectuel*, Éditions G.G.C., Sherbrooke, 2001.

Mon travail est-il prêt à être remis?

5 questions essentielles pour m'assurer du respect de l'intégrité intellectuelle de mon travail*

* Adaptation par Karine Lemieux (Faculté des sciences) et Sonia Morin (Service de soutien à la formation) d'un outil développé par le Service de développement pédagogique, des programmes et de la recherche du Cégep Marie-Victorin, 2017.





L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées. À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du Règlement des études (Règlement 2575-009)

9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme ou à un parcours libre.

Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

- a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne ou des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source d'une production, d'un passage ou d'une idée tirée de l'œuvre d'autrui);
 - b) commettre un autoplagiat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);
 - c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;
 - d) fournir ou obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel de toute forme (incluant le numérique) non autorisé avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique;
- [...]

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
- utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
- résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;
- traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets ;
- utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
- acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
- utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplagiat).

Autrement dit : mentionnez vos sources